

**DOLFINES lève le financement en fonds propres  
pour le projet d'acquisition d'une société d'expertise internationale  
sur le marché de l'EHS**

DOLFINES a annoncé le 16 février dernier la validation par son Conseil d'administration de la signature d'une Lettre d'Intention (LOI) et d'entrée en période d'exclusivité dont l'objet est le projet d'acquisition de 100% du capital et des droits de vote d'une société d'expertise internationale sur le marché de l'EHS (Environnement, Santé et Sécurité).

DOLFINES annonce aujourd'hui avoir levé, sous forme d'une ligne d'OCABSA de 2 millions d'euros, le financement sur ses fonds propres permettant de couvrir cette opération.

A ce titre, DOLFINES rappelle que dans un communiqué en date du 14 février 2023, l'Autorité des marchés financiers recommande aux sociétés qui recourent à des financements par émissions de titres de capital ou donnant accès au capital échelonnées dans le temps d'adopter une communication et un avertissement-type sur les risques.

Cet avertissement figure ci-dessous :

*« La société DOLFINES a mis en place un financement sous forme d'OCABSA avec la société Negma qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.*

*Les actions résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action.*

*Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Negma.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. »*

DOLFINES souhaite toutefois rappeler les termes de son communiqué du 16 février dans lequel il était notamment indiqué : *« Le financement de cette opération sera couvert par le financement en cours de Negma qui pourrait envisager une prise de participation minoritaire dans DOLFINES, confirmant ainsi son projet d'accompagner le développement industriel de la société dans la durée. »*

Les principales caractéristiques de cette tranche de 2 M€ d'OCABSA sont les suivantes :

DOLFINES rappelle avoir signé, en date du 15 juin 2021, un emprunt obligataire pour un montant maximum de 36 millions d'euros, sous forme d'OCABSA d'une valeur nominale de 2.500 euros chacune, permettant une levée de fonds immédiate par tranche de maximum 2.000.000 euros, par l'émission de 800 OCABSA au profit de NEGMA GROUP LTD.

L'emprunt obligataire sera constitué au maximum de dix-huit (18) tranches plafonnées à 2.000.000 euros chacune, constituées d'obligations convertibles en actions (« OCA ») auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions (« BSA »). La Société décidera de l'émission des tranches à tout moment étant précisé qu'une période de quarante-quatre (44) jours de bourse devra s'écouler entre deux tranches.

Les OCA d'une valeur nominale de 2.500 euros chacune seront souscrites au pair et auront une maturité de douze (12) mois. A l'échéance, les OCA seront converties par leur porteur en actions de la Société sur la base d'un ratio de conversion correspondant à 92% du plus bas VWAP (cours moyen pondérés par les volumes de l'action) des quinze (15) jours de bourse précédant la date de conversion.

Les OCA ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth et par voie de conséquence ne seront pas cotées.

Le nombre de BSA à émettre lors de chaque tirage de tranche sera égal au nombre des OCA émises divisé par le prix d'exercice du BSA correspondant à 115% du VWAP des quinze (15) jours de bourse précédant la demande d'émission de la tranche concernée. Les BSA ne sont pas cessibles sans accord préalable de la Société. Ils ne font pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé. Ils sont exerçables à tout moment à compter de la date d'émission et dans les 60 mois suivants leur émission.

En 2022, DOLFINES a procédé au tirage de 2 454 OCA dans le cadre de ce contrat de financement, toutes converties en actions.

Le 20 février 2023, DOLFINES a de nouveau mis en œuvre ce contrat de financement et 800 OCA ont été émises, accompagnées d'émission de BSA. Les fonds levés lors du tirage de cette tranche d'OCABSA contribueront à financer l'acquisition d'une société d'expertise internationale sur le marché de l'EHS (Environnement, Santé et Sécurité), opération pour laquelle une Lettre d'Intention (LOI) et d'entrée en période d'exclusivité dont l'objet est le projet d'acquisition de 100% du capital et des droits de vote de cette société a été validée par le Conseil d'administration de DOLFINES le 15 février 2023.

Cette émission ne donne pas lieu à l'émission d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau de suivi des tirages et des conversions d'obligations figure sur le site de DOLFINES [www.dolfines.com](http://www.dolfines.com).

**à propos de Dolfines :** [www.dolfines.com](http://www.dolfines.com)

Créée en 2000, DOLFINES est un spécialiste indépendant en ingénierie et services de l'industrie des énergies renouvelables et conventionnelles. Face aux enjeux de la décarbonisation du secteur de l'énergie et en capitalisant sur sa forte expertise, Dolfines veut jouer un rôle-clé dans cette transition énergétique en concevant et fournissant des services et des solutions innovantes pour l'exploitation des sources d'énergies renouvelables onshore et offshore, au-dessus et en dessous du niveau de la mer.

Respectant les plus hauts standards de qualité et de sécurité, Dolfines est labellisée société innovante et certifiée ISO 9001 pour ses activités d'assistance technique, d'audit, d'inspection et d'engineering.

**Euronext Growth™**



DOLFINES est cotée sur Euronext Growth™ - Code ISIN : FR0014004QZ9 – Mnémono : ALDOL

DOLFINES est éligible au PEA-PME

**Contacts :**

**DOLFINES :** Delphine Bardelet Guejo, CFO - [delphine.bardelet@dolfines.com](mailto:delphine.bardelet@dolfines.com)

**COMALTO :** Jean-François Carminati, Shareholders Relations – + 33 (0) 6 63 87 57 60 - [jfcarminati@comalto.com](mailto:jfcarminati@comalto.com)